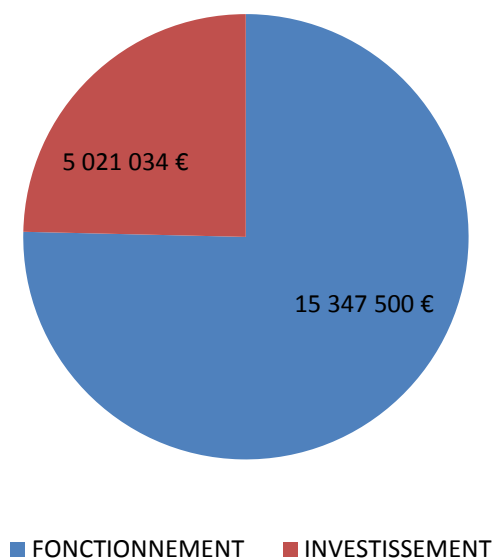


## NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre au citoyen de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du budget primitif 2020.

### I. L'équilibre budgétaire

L'équilibre général du budget est de 20 368 534 €

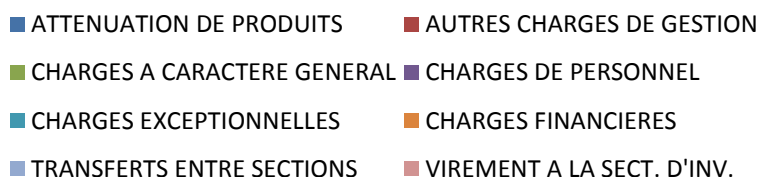
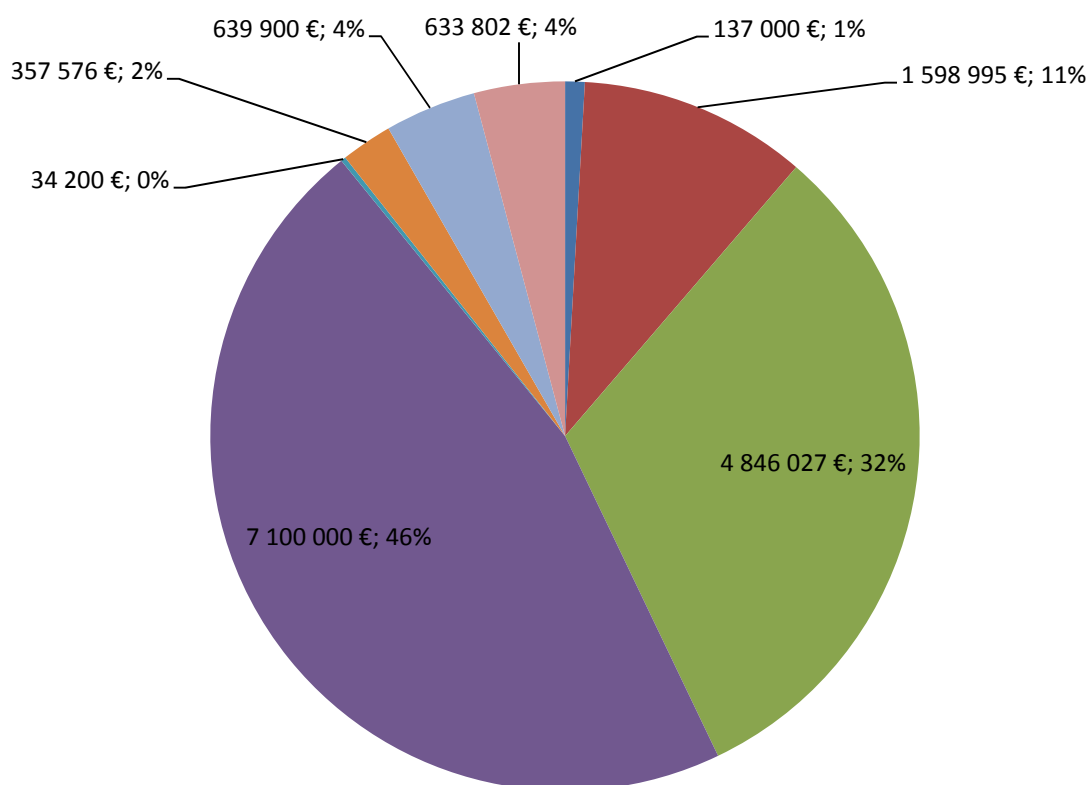


Section de fonctionnement : dépenses récurrentes de la ville (consommables, entretiens courants des bâtiments et des voiries, salaires, charges financières, amortissement des biens...)

Section d'investissement : remboursement en capital des emprunts, achats de mobiliers, d'équipements, de véhicules, aménagement des voiries, des places, construction et grosses réparation de bâtiments...)

### II. La structure des dépenses de fonctionnement et leur financement

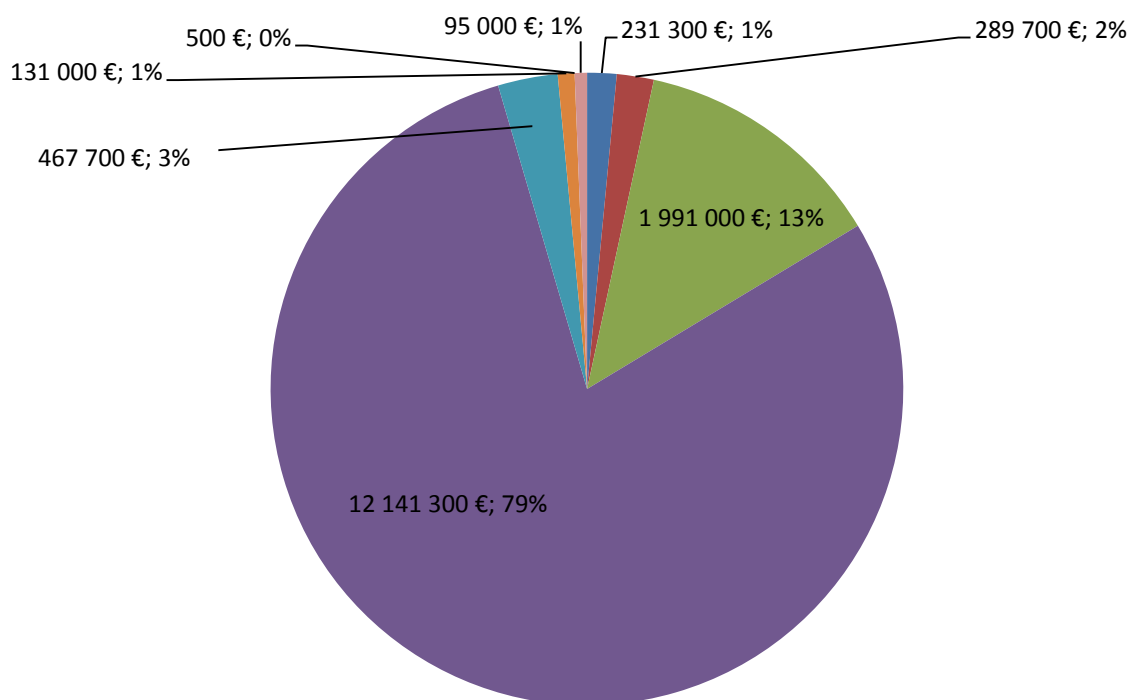
#### a) Les dépenses de fonctionnement



Le poste de dépense le plus important sont les charges de personnel (46%). Il s'agit de l'ensemble des rémunérations versées aux agents municipaux titulaires, non titulaires et contrats aidés. Ce poste regroupe également les charges patronales versées aux organismes tels que l'URSSAF, les caisses de retraites. Viennent ensuite les charges générales pour 32%; ce poste regroupe les achats en fournitures, en prestations de service, en énergie (eau, électricité, carburant). Les autres charges (11%) sont principalement composées des subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales Les frais financiers représentent seulement 2 % de la section de fonctionnement.

#### b) Le financement des dépenses de fonctionnement : les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des impôts et taxes perçus (79%). Le produit des impôts directs locaux est de 5 854 800 € soit 38.5 % de la totalité des recettes. Les dotations et participations des organismes extérieurs (Etat, compensations fiscales, contrat enfance jeunesse, Poste communale, emplois aidés...) représentent 13% des recettes. Les produits des services, de gestion courante, financiers et exceptionnels sont les autres produits tarifés ou non tarifés (droit de place, marché, loyers...) et représente 8 % des recettes totales.



### III. Les dépenses d'investissement et leur financement

- a) Les dépenses d'investissement : elles se décomposent de la façon suivante au titre de l'année 2020

EMPRUNTS ET DETTES (remboursement du capital de dette)	1 136 000 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLE dont	2 184 186 €
Acquisition immobilière rue Foch	1 284 000 €
Installation columbarium	45 000 €
Renforcement de la vidéo-protection	110 000 €
Réfection des bâtiments scolaires	99 000 €
Installation défibrillateurs	9 000 €
Renouvellement de véhicules	36 000 €
Mise en conformité et modernisation armoires éclairage public	100 000 €
Réfection mur rue de Verdun	30 000 €
Equipement mobiliers et matériels des écoles	24 000 €
Equipement informatiques des écoles	23 000 €
IMMOBILISATIONS EN COURS dont	1 153 030 €
Réfection de la couverture de la Fensch et requalification de la place de l'Hôtel de Ville	450 000 €
Réalisation d'un parking CES Le Hurlevent	210 000 €
Construction d'un boulodrome couvert	190 000 €

